

Quatre mesures pour permettre aux universités de recherche françaises de continuer à être présentes dans la compétition internationale.

1- Les contrats et le préciput.

Tout contrat de recherche qu'il soit partenarial, européen ou ANR coûte à l'université qui l'abrite :

- les infrastructures spécifiques,
- les mètres carrés et les fluides,
- les personnes recrutées pour l'exécution du contrat,
- les mesures de protection des découvertes,
- l'administration du contrat, les justifications, les paiements, toute l'infrastructure administrative.

Si l'on veut que les universités continuent à faire de la recherche, il faut absolument qu'une part du contrat supporte ces coûts. Nous estimons les frais de gestion à 8 % du montant du contrat qui devraient être pris en compte à la signature. Les frais indirects sont couverts par le préciput de 25 % comme à l'Europe. Il faut imposer ce préciput sur tous les contrats, ANR, CGI, etc...

2- Des ingénieurs, des techniciens, des administratifs pour accompagner les chercheurs et enseignants chercheurs, et leur permettre de se consacrer aux tâches de recherche.

Il est désastreux d'avoir en France des chercheurs brillants qui passent jusqu'à 35 % de leur temps à des tâches administratives ou techniques. La mesure la plus urgente consisterait à inclure le personnel de support BIATSS dans SYMPA et dans tous les calculs d'allocations du Ministère :

- reconnaître un ratio d'une personne support recherche pour un chercheur ou deux enseignants-chercheurs dans les sciences expérimentales et médecine, un pour deux chercheurs en sciences humaines et mathématiques.

Tant que ces ratios ne seront pas atteints, il faut financer le recrutement de contractuels.

3- Contractualisation et infrastructure.

Le préciput, à condition qu'il soit porté à 25 %, assure le fonctionnement et le maintien à niveau des équipements. Il ne faut pas oublier que par le jeu des mises à jour et des « upgrades », **un équipement scientifique ou informatique est repayé en maintenance tous les cinq ou six ans.**

Si on veut voir de nouveaux équipements ou de nouveaux logiciels performants, il faut que ce soit discuté lors de la contractualisation et soutenu financièrement. Le Ministère ne peut pas se retrancher derrière les TGIR et le CNRS s'il veut que les universités de recherche continuent à exister. **La constitution d'une réserve importante de financement pour l'équipement des grandes universités de recherche est une nécessité maintenant urgente.** Redisons que le déblocage de ces fonds devrait être discuté avec le contrat dans le cadre de la stratégie de recherche de l'établissement et en fonction des responsabilités des différentes universités, notamment à l'international et en matière de doctorat, ce qui conditionne le futur de notre recherche.

4- Identification des pôles principaux de recherche et les moyens de la visibilité.

Il faut enfin mettre en place les outils informatiques qui permettent d'avoir une vue globale universités + écoles + organismes de recherche des résultats de la recherche sur un site associé à une université de recherche intensive (suivi des contrats, des créations d'entreprises, des résultats à l'Europe, des thèses, des accords internationaux, etc.) Ce n'est pas seulement une question de communauté d'universités, mais aussi et surtout une question de bases de données, de « bureaux communs » de collectes de données et de politique du Ministère, qui sur son propre site ne rend pas justice du rôle des universités dans l'hébergement des chercheurs et des contrats.